

x

x

x

AFFAIRE N°24/8 - Modernisation du chemin Jacques MAILLOT à Moufia - Approbation de l'avenant n°1.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le présent avenant, soumis à votre approbation, a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires rendus nécessaires pour la modernisation du chemin Jacques MAILLOT.

En effet, d'une part la matérialisation de l'emprise de 10 m de cette voie a nécessité un recul important des limites de propriété et ce sur des terrains à forte déclivité : des murs de soutènement s'avèrent donc indispensables.

D'autre part, la modification du profil du terrain impose la reprise de plusieurs accès particuliers, notamment de celui de l'école de Moufia.

Les travaux correspondants entraînent une plus-value de 40 554,75F. Les crédits sont prévus au chapitre 901 article 233-19 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Approuvé
Saint-Denis, le 5 janvier 1976
Pour le Préfet
de Suintain Général

Signé: G. DALBY
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances
et des Collectivités locales
P. BIANCHI